

# Règlements Sportifs Slalom Et Annexes Slalom

## SAISON 2016

*Explication des principales  
évolutions de règlement*

Attention ! En aucun cas ce document ne remplace les documents officiels que sont les annexes slalom 2016 et le règlements 2016 slalom édités sur le site FFCK à télécharger ici =>

[http://www.ffck.org/renseigner/index2.php3?page=savoir/  
texte\\_reference/reglements%20sportifs/  
reglementssportifs\\_2014.html](http://www.ffck.org/renseigner/index2.php3?page=savoir/texte_reference/reglements%20sportifs/reglementssportifs_2014.html)

# SOMMAIRE

1. Format de compétition qui intègre l'international sur les finales nationales et les championnats de France
2. Intégration des minimes dans l'animation nationale
3. Traceur et montage des parcours
4. Jugement et pénalités => clarification de l'écriture de certains articles par rapport au règlement ICF
5. Sécurité = changement dans les gonfles
6. Classement national individuel : intégration de 2 courses nationales dans le classement national
7. Inscriptions aux compétitions
8. Malus de division pour les Nationales 3
9. Quotas d'accès à la finale N1
10. Quotas d'accès aux championnats de France cadets et juniors
11. Championnat de France des clubs => modalité d'attribution des points
12. Montée en N2 au 1/01 pour les nouveaux cadets 1 et 2
13. Corrections mineures d'écriture de certains articles

# 1. Format de compétition

- Mise en place du format des compétitions internationales sur les compétitions majeures de chaque division :
  - Finales nationales : N1, N2, N3
  - Championnat de France C / J / V
  - Coupe d'automne
  - ...
- Format :
  - 2 manches de qualification avec un quota de progression en ½ finale à chaque manche.
  - 1 demi-finale
  - 1 finale
- Même tableau de progression pour chaque phase sur les différentes courses (FN1, FN2, FN3, CDF...)
- Objectifs : se rapprocher de l'international, dynamiser chaque phase de course dès les qualifications, faciliter le doublage sur les échéances terminales

## 6.4. Quotas de progression sur la finale N3 :

En référence à l'article RP 70.2.

| Quotas de progression en ½ et finales de la finale N3 |                 |                 |           |         |
|-------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------|---------|
| Bateaux                                               | Accès ½ avec M1 | Accès ½ avec M2 | ½ Finales | Finales |
| K1H                                                   | 30              | 10              | 40        | 10      |
| K1D                                                   | 15              | 5               | 20        | 10      |
| C1H                                                   | 15              | 5               | 20        | 10      |
| C1D                                                   | 6               | 2               | 8         | 5       |
| C2H                                                   | 6               | 2               | 8         | 5       |
| C2M                                                   | 6               | 2               | 8         | 5       |
| C2D                                                   | 6               | 2               | 8         | 5       |

Extrait des annexes slalom 2016 page 9 => Exemple du tableau de progression avec le nouveau format de course sur les finales N3. Les quotas d'accès sont les mêmes sur les autres finales nationales et championnats de France (hors Elite, règlement particulier)

## 2. Intégration des minimes dans l'animation nationale

|                             | Accès aux compétitions         |                                                                                                                   | Classement National                                                                     |
|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                             | Minimes 1 <sup>ère</sup> année | Minimes 2 <sup>ème</sup> année                                                                                    |                                                                                         |
| Régional                    | OUI                            | OUI                                                                                                               | <b>OUI pour les M1 et M2.</b><br><b>Ils marqueront des points et seront classés !!!</b> |
| N3                          | NON                            | <b>OUI</b><br>Pour la finale N3 il faut avoir une performance à moins de 1000 pts en kayak et canoë (polyvalence) |                                                                                         |
| N2                          | NON                            | Finale N2 si podium lors de la finale N3                                                                          |                                                                                         |
| N1                          | NON                            | NON                                                                                                               |                                                                                         |
| Championnat de France cadet | NON                            | Oui, si dans le quotas cadet                                                                                      |                                                                                         |

**Article RG 45 - Catégories d'âge des compétiteurs pouvant participer à une compétition d'une animation suivant la territorialité**

| Territoire                                                                | Catégories d'âge possibles                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| National                                                                  | Cadet à vétéran                                                                             |
| Interrégional                                                             | Possible pour la catégorie d'âge minime suivant les règles particulières de chaque activité |
| Régional<br><i>Epreuves donnant accès à un classement national</i>        | Minime à Vétéran                                                                            |
| Régional<br><i>Epreuves ne donnant pas accès à un classement national</i> | Définies par le Comité Régional de Canoë-Kayak dans lequel se déroule la compétition.       |

**Article RP 61 - Participation des embarcations appartenant à la catégorie d'âge minime**

Les minimes sont autorisés à participer aux compétitions régionales dans une épreuve dédiée aux minimes. Ils peuvent marquer des points et entrer dans le classement numérique national.

Extraits du règlement slalom 2016 pages 62 et 63 permettant d'inclure les minimes dans l'animation régionale et/ou nationale.

**Attention ! => pour les 1<sup>ères</sup> N3 slalom pour les nouveaux minimes 2 il faut avoir 4 courses régionales et entrer dans les points (moins de 1000pts).**

**Les points avant le 1/01/16 ne sont pas pris en compte pour ces nouveaux M2.**

**La mesure n'est pas rétroactive !**

**Le problème ne se reproduira pas en 2017 puisque les M1 marqueront des points sur les régionaux à partir du 1/01/16.**

### 6.2. Conditions générales d'accès des minimes 2 à l'animation N3 :

*En référence à l'article RP 68*

Pour accéder à l'animation Nationale 3, les minimes 2 doivent satisfaire aux mêmes exigences que les autres embarcations.

### 6.3. Conditions générales d'accès des minimes 2 au championnat interrégional N3 :

*En référence à l'article RP 70.1*

Pour accéder au championnat interrégional N3, les minimes 2 doivent réaliser une performance sur une compétition, inférieure à 1000 points en kayak et en canoë (monoplace ou biplace).

Extrait des annexes slalom 2016 page 11 précisant les modalités d'accès à la N3 pour les minimes.

# 3. Traceur et montage des parcours

- Possibilité de faire appel à des ouvriers pour tester des figures dès la mise en place des portes
- Objectifs : faciliter la mise en place et les parcours cohérents

**Article RP 11 - Montage du parcours**

Dans la phase de montage du parcours, les traceurs peuvent faire appel à des ouvriers pour tester des options de tracé.

Extraits du règlement slalom  
2016 page 26.

# 4. Jugement et pénalités

- Un certain nombre d'article ont été réécrits afin de clarifier de l'écriture des textes en s'appuyant sur les règles ICF.
- Il n'y a pas de modification du jugement, juste l'écriture
- Page 46 à 51 du règlement slalom

## Article RP 44.2 - Pénalité de 50 secondes

### Article RP 44.2.1- Sans possibilité de renégociation

50 secondes de pénalités seront attribuées à une embarcation dans le cas suivant :

- **Franchissement dans le mauvais sens** : lorsque l'embarcation franchit une porte dans un sens différent de celui indiqué par la plaquette, (aucune partie de la tête d'un compétiteur ne doit franchir le plan de porte dans le mauvais sens).
- **Porte omise** : une porte non franchie est considérée comme omise dès que le compétiteur débute le franchissement d'une porte suivante ou franchit la ligne d'arrivée.
- **Déplacement intentionnel de la fiche** : lorsqu'un compétiteur met intentionnellement en mouvement une fiche ou une porte pour permettre son franchissement. Les critères pour juger d'un déplacement intentionnel sont les suivants :
  - Sans cette action, le(s) compétiteur(s) n'étaient pas en position de franchir la porte
  - Et/ou c'est une action inattendue du compétiteur (mouvement du corps ou de la pagaie) qui permet le franchissement de la porte.

### Article RP 44.2.2- Avec possibilité de renégociation

Cette renégociation n'est possible que si le compétiteur n'a pas débuté le franchissement dans le mauvais sens, débuté la négociation d'une des portes suivantes ou franchi la ligne d'arrivée.

50 secondes de pénalités seront attribuées à une embarcation dans les cas suivants sauf si elle refranchit correctement le plan porte :

- **Franchissement avec la tête seule** : lorsque la tête seule d'un compétiteur franchit le plan de porte, dans le bon sens, sans partie de bateau dans le même instant.
- **Franchissement d'un seul équipier en C2** : lorsque les deux équipiers d'un C2 ne franchissent pas la porte en un seul passage,
- **Franchissement d'une partie de la tête** : une partie de la tête d'un compétiteur franchit le plan de porte dans le bon sens, avec ou sans
- **Franchissement bateau retourné** : lorsque la tête d'un compétiteur franchit le plan de la porte entièrement sous l'eau, embarcation retournée.

Extraits du règlement slalom 2016 page 48 et 49 sur la réécriture de la pénalité de 50 secondes

# 5. Sécurité

- Ajustement du volume des gonfles
- On ne parle plus de volume avant ou arrière mais d'un volume total dans le bateau
- Objectif : laisser le choix de la répartition (notamment pour les canoës monoplaces)

## **Article RP 54 - Dispositifs permettant de rendre insubmersible une embarcation en Slalom**

Le bateau doit être rendu insubmersible par des réserves de flottabilité occupant obligatoirement les deux pointes.

Les volumes minimum imposés de ces réserves de flottabilité doivent répondre aux normes suivantes :

|    | Volume total |
|----|--------------|
| K1 | 40 litres    |
| C1 |              |
| C2 | 60 litres    |

Le volume minimum peut être obtenu par l'addition de plusieurs réserves de flottabilité, mais en aucun cas le volume des chandelles ou autres éléments n'est pris en compte.

L'utilisation de sacs poubelles, de ballons de baudruche et de tout autre matériau de nature similaire est interdite.

Extrait du règlement slalom 2016  
page 56

# 6. Classement national individuel

- Le classement national individuel prend désormais en compte en priorité les 2 meilleurs courses nationales sur les 4 courses qui font la moyenne
- Application au 1/01/2016
- Objectifs : valoriser un peu plus les courses nationales tout en conservant un intérêt (plus limité) pour les régionaux qui font tout de même l'animation de base
- Les minimales 1 (avec les courses régionales) et 2 (avec les régionales et N3) entrent au classement national slalom

## **2.4. Mode de classement :**

Le classement prend en compte les points des courses des douze derniers mois et s'établit de la façon suivante, en classant les compétiteurs dans l'ordre croissant des valeurs :

- En 1<sup>er</sup> les embarcations ayant au moins quatre courses, dont au moins deux courses nationales. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats avec au moins 2 résultats nationaux.
- En 2<sup>ème</sup> les embarcations ayant au moins quatre courses, mais avec une seule course nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont le résultat national.
- En 3<sup>ème</sup> les embarcations ayant au moins quatre courses, mais sans course nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats.

Puis les embarcations ayant dans l'ordre 3, puis 2, puis 1 course(s) qu'elle(s) soit(en)t régionale(s) ou nationale(s). La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 3, 2, ou 1 résultat(s).

# 7. Inscriptions aux compétitions

## Annexe 1 : Inscriptions aux compétitions

En référence à l'article RG 55

### 1.1. Modalités:

L'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne.  
Les inscriptions sont closes le lundi précédent (à 23h59) avant le début de la compétition.  
Les inscriptions sont ouvertes 2 mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.  
L'envoi du ou des fichiers de course(s) s'effectue dans un délai maximum de 48 heures après leur déroulement.

### 1.2. Les pénalités pour inscriptions tardives :

En cas d'inscription tardive une pénalité de 10€ sera appliquée par embarcation ou équipe concernée.

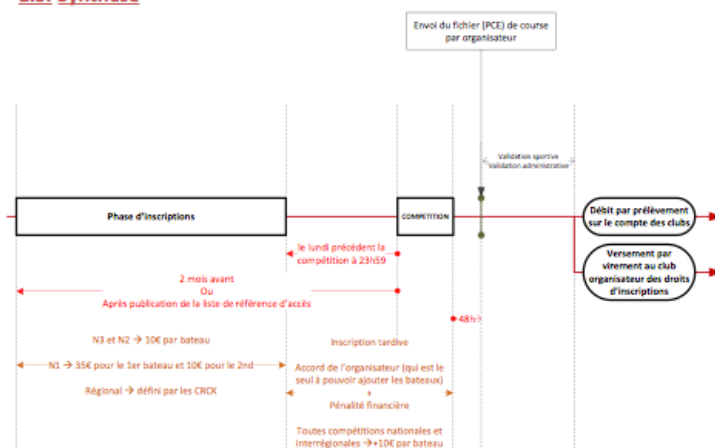
### 1.3. Droits d'inscriptions pour les compétitions nationales et interrégionales :

Sur les compétitions N2 et N3, les droits d'inscription seront de 10€ pour la compétition par embarcation inscrite.  
Sur les compétitions N1, les droits d'inscription seront de 35€ pour le week-end par embarcation inscrite.  
Les droits d'inscription sur une course N1 pour un compétiteur qui double ou triple dans une autre épreuve sont de 35€ pour sa première embarcation et de 10€ pour les autres.  
Sur le championnat de France élite, les droits d'inscription seront de 35€ par embarcation inscrite.  
Les droits d'inscription sur le championnat de France élite pour un compétiteur qui double ou triple dans une autre épreuve sont de 35€ pour sa première embarcation et de 10€ pour les autres.  
Sur les championnats de France individuels, les droits d'inscription seront de 10€ par embarcation inscrite.  
Sur les championnats de France masters, les droits d'inscription seront de 10€ par embarcation inscrite.  
Sur les championnats de France par équipe, les droits d'inscription seront de 15€ par équipe inscrite.  
Sur les championnats de France des clubs, les droits d'inscription seront de 270€ par club.

### 1.4. Modalité de paiement :

Les droits d'inscriptions, les pénalités pour inscriptions tardives et les pénalités pour non fourniture de juge seront prélevés automatiquement sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral. Toutes les pénalités sont cumulables.

### 1.5. Synthèse



- Un nouveau module d'inscription en ligne est en cours de réalisation, il devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> semestre 2016
- Les droits d'inscription ne changent pas
- La pénalité en cas d'inscription tardive est de 10€
- La date limite sera le lundi précédent à 23h59
- L'ouverture des inscriptions sera automatique 2 mois avant les compétitions
- Rien ne change mais l'annexe a été réécrite dans sa totalité pour correspondre au nouveau module et à l'uniformisation avec les autres disciplines

## 8. Malus de division pour les N3

- Les malus de division sur les N3 ont été supprimés
- Objectifs : tenter de rendre plus attractifs les points de N3 par rapport à ceux des régionaux (et N2)

### 2.6. Bonus et malus sur les compétitions de l'animation :

#### 2.6.1. Malus de division :

Les malus de points suivants seront appliqués aux points de chaque course, en fonction de la division, après application du coefficient correcteur.

| Titre de la compétition                                              | Malus / Bonus |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|
| Championnat de France élite<br>championnat de France cadet et junior | 0             |
| Finale N1                                                            | 0             |
| Manche N1                                                            | 5             |
| Finale N2                                                            | 10            |
| Manche N2                                                            | 15            |
| Finale N3                                                            | 0             |
| Manche N3                                                            | 0             |
| Championnat de France des Masters                                    | 15            |
| Championnat régional                                                 | 35            |
| Sélectif régional                                                    | 35            |

## 9. Quotas d'accès à la finale N1

- Les quotas d'accès à la finale N1 ont été revu à la baisse (division par 2 environs)
- Objectifs : faciliter l'organisation de la manifestation

### 8.4. La finale N1

Les embarcations en N1 ayant participé à une course nationale sont sélectionnées pour la finale N1. La publication des listes de sélectionnés à la finale N1 se fera le **4/07/2016**.

Les athlètes entrant dans les quotas suivants du classement numérique seront aussi sélectionnés :

| Nombre d'embarcations <b>SENIORS N2/N3</b> pouvant participer à la finale N1. Ces embarcations doivent avoir une participation à une course nationale. |       |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
| Bateaux                                                                                                                                                | Dames | Hommes |
| K1                                                                                                                                                     | 15    | 40     |
| C1                                                                                                                                                     | 10    | 20     |
| C2                                                                                                                                                     |       | 10     |
| 95 au maximum                                                                                                                                          |       |        |

Extrait des annexes slalom 2016 page 11.

# 10. Quotas CDF cadets et juniors

- Les quotas ont été très légèrement modifiés
- Les quotas cadets sont U16, c'est à dire qu'ils intègrent les minimes 2 dans les quotas pour se sélectionner
- Les quotas de progression sont les mêmes que pour les finales nationales N1, N2, N3...

## 10.2. Quotas d'accès au championnat de France Cadets

Tous les athlètes qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux Championnats de France dans le respect des quotas ci-dessous.

| Bateaux | Dames                 | Hommes | Mixte |
|---------|-----------------------|--------|-------|
| K1      | 40                    | 90     |       |
| C1      | 10 (moins de 700pts)  | 40     |       |
| C2      | 10 (moins de 700 pts) | 10     | 10    |
| TOTAUX  | 60                    | 140    | 10    |
| TOTAUX  | 200                   |        |       |

## 10.3. Quotas d'accès au championnat de France Juniors

Tous les athlètes qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux Championnats de France dans le respect des quotas ci-dessous.

| Bateaux | Dames                 | Hommes | Mixte |
|---------|-----------------------|--------|-------|
| K1      | 40                    | 70     |       |
| C1      | 10 (moins de 700pts)  | 30     |       |
| C2      | 10 (moins de 700 pts) | 10     | 10    |
| TOTAUX  | 60                    | 110    | 10    |
| TOTAUX  | 180                   |        |       |

## 10.5. Les quotas d'accès en 1/2 finale et finale des championnats de France individuel :

### 10.5.1. Epreuves cadets

| Quotas en 1/2 et finales en cadets |                   |                   |             |         |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|---------|
| Bateaux                            | Accès 1/2 avec M1 | Accès 1/2 avec M2 | 1/2 Finales | Finales |
| K1H C                              | 30                | 10                | 40          | 10      |
| K1D C                              | 15                | 5                 | 20          | 10      |
| C1H C                              | 15                | 5                 | 20          | 10      |
| C1D C                              | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2H C                              | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2M C                              | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2D C                              | 6                 | 2                 | 8           | 5       |

### 10.5.2. Epreuves Juniors

| Quotas en 1/2 et finales en juniors |                   |                   |             |         |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|---------|
| Bateaux                             | Accès 1/2 avec M1 | Accès 1/2 avec M2 | 1/2 Finales | Finales |
| K1H J                               | 30                | 10                | 40          | 10      |
| K1D J                               | 15                | 5                 | 20          | 10      |
| C1H J                               | 15                | 5                 | 20          | 10      |
| C1D J                               | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2H J                               | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2M J                               | 6                 | 2                 | 8           | 5       |
| C2D J                               | 6                 | 2                 | 8           | 5       |

Extrait des annexes slalom 2016 page 13.

Extrait des annexes slalom 2016 page 14.

# 11. Championnat de France des clubs

## Annexe 15 : Championnat de France des Clubs

En référence à l'article RP 105 et RP 100

### 15.1. Date de parution de la liste des clubs participants

La parution de la liste des clubs participants au championnat de France des clubs sera le **01/08/2016**.

### 15.2. Méthode d'attribution des points

| Epreuves individuelles |      | Epreuves par équipe |      |
|------------------------|------|---------------------|------|
| Place                  | Pts  | Place               | Pts  |
| 1                      | 130  | 1                   | 390  |
| 2                      | 125  | 2                   | 345  |
| 3                      | 120  | 3                   | 300  |
| 4                      | 115  | 4                   | 255  |
| 5                      | 112  | 5                   | 240  |
| 6                      | 110  | 6                   | 225  |
| 7                      | 108  | 7                   | 210  |
| 8                      | 106  | 8                   | 195  |
| 9                      | 104  | 9                   | 180  |
| 10                     | 102  | 10                  | 165  |
| 11                     | 100  | 11                  | 150  |
| 12                     | 98   | 12                  | 135  |
| 13                     | 96   | 13                  | 120  |
| 14                     | 94   | 14                  | 105  |
| 15                     | 92   | 15                  | 90   |
| 16                     | 90   | 16                  | 75   |
| 17                     | 88   | 17                  | 60   |
| 18                     | 86   | 18                  | 45   |
| ...                    | .... | 19                  | 30   |
| 60                     | 2    | 20                  | 15   |
| Abd / Des              | -20  | Abd / Des           | -60  |
| Dsq                    | -50  | Dsq                 | -150 |

- Le tableau d'attribution des points a été modifié car incohérent

## 12. Montée en N2 au 1/01/2016 pour les nouveaux cadets 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année

- Les cadets 1 et 2 au 2/01/2016 rentrant dans le quota N2 seront automatiquement ajoutés au circuit N2 sur la base du classement national du 30/12/2015.
- Cela doit favoriser « un peu » la montée des plus jeunes sur le circuit N2.
- La mesure existé déjà mais uniquement pour les nouveaux cadets 1 au 1/01 de chaque année

### **Annexe 7 : Conditions d'accès à l'animation N2**

#### **7.1. Dates de mise en listes N2 :**

*En référence à l'article RP 73.*

Les quotas N2 2016 seront applicables au 2 Janvier 2016, en regard du classement national au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Mise en liste intermédiaire : Il n'y aura pas de mise en liste intermédiaire en 2016
- Mise en liste en fin de saison : la mise en liste en fin de saison 2016 se fera au **24/10/2016**, à l'issue de la coupe d'Automne. La coupe d'automne 2015 sera exclue de ce classement.

Au 2 janvier 2016, les cadets (1 et 2) rentrant dans le quota N2 seront automatiquement ajoutés au circuit N2 sur la base du classement national au 30 décembre 2015.

# 13. Corrections mineures d'écriture de certains articles

Un certain nombre d'articles ont été corrigés de façon mineure =>

- Ajustement du vocabulaire
- Fautes d'orthographes
- Etc...

Nous ne détaillerons pas ces modifications sans conséquences.

**BONNE LECTURE !!!**